

L'hon. M. CLAXTON: En effet. Or le 14 mars dernier, comme en fait foi le hansard de Westminster, le ministre de la Défense de la Grande-Bretagne a refusé de divulguer au Parlement britannique le nombre de troupes britanniques au Royaume-Uni. Ayant examiné la question très soigneusement, je puis signaler à l'honorable député plusieurs occasions, comme en fait foi le compte rendu des débats de la Chambre des communes de Westminster, où les ministres de la Couronne ont refusé, afin de sauvegarder l'intérêt public, de dévoiler le déploiement de leurs propres troupes en Grande-Bretagne ou à l'extérieur.

Mon honorable ami de Rosetown-Biggart est au courant des discussions qui ont en lieu aux réunions des Nations Unies lorsqu'on a débattu l'opportunité pour toutes les nations de révéler tous les renseignements d'ordre militaire en leur possession. Il sait l'accueil qu'on a fait à cette proposition. Il n'ignore sans doute pas que si nous révélons aux autres pays tous les renseignements en notre possession, nous avons bien peu de chances d'obtenir de pareils renseignements en retour.

Etant donné le nombre peu élevé des soldats en cause et le caractère tout à fait ordinaire des opérations, je dirai en toute franchise à la Chambre que les renseignements n'ont aucune importance militaire pour quelque pays que ce soit.

Nous espérons que la situation internationale n'empirera pas et que nous pourrions échanger des renseignements avec tous les pays à charge de réciprocité complète et assurée. Cependant, nous ne sommes pas certains que ce jour viendra et, en attendant, nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt du Canada ni de la défense de notre continent de commencer à révéler non seulement au Parlement,—car ce cas ne pose aucune difficulté,—mais au public et aux autres nations, des renseignements détaillés sur la disposition, l'objet, la situation et le nombre de nos forces ou de celles de puissances amies qui se trouveraient sur notre territoire, à cause de l'importance qu'on pourrait attacher aux changements apportés.

Je le répète, la situation actuelle n'est ni significative ni grave. Toutefois, supposons, par exemple, que nous établissions trois autres stations météorologiques ou cinq autres stations Loran, et supposons qu'on accroisse le personnel canadien et américain de ces stations. On pourrait faire grand état de la chose dans notre pays ou à l'étranger, prétendant y voir un geste dangereux et menaçant, tandis que toute la population canadienne sait que ce ne serait qu'un projet de

défense bien raisonnable de la part de notre pays en vue de se préparer à toute circonstance critique, s'il devait en surgir.

Les problèmes de défense ont bien changé depuis l'entre-deux guerres. Nous avons maintenant la radar, le dispositif Loran et d'autres inventions qui servent surtout à des fins de défense. L'emplacement et le nombre en peuvent susciter un certain intérêt, et tant que nous ne serons pas assurés de la réciprocité absolue quant à l'échange des renseignements, nous n'avons pas l'intention de communiquer ces données à quiconque désirera les obtenir. Cependant, pour ce qui est des honorables membres de la Chambre, nous serions en effet heureux de les renseigner le plus possible sur la situation.

Ces observations ne s'entendent pas de toutes les armes, ni de ce qui est d'intérêt ou de notoriété publique au Canada. Nous nous opposons à la dissémination de renseignements détaillés quant à la disposition, l'emplacement, le but et l'effectif de troupes, non pas à cause de circonstances présentes mais à cause de l'importance qu'on pourrait attacher à des changements ultérieurs, et qu'on ne manquerait presque sûrement pas d'y attacher s'il faut en juger par ce qui s'est produit dans le passé.

L'honorable député de Rosetown-Biggart et l'honorable député de Vancouver-Est ont tous deux déploré le débat qui s'est engagé sur cette question; et, si je ne me méprends, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a été un peu de leur avis. Je regrette moi aussi certaines observations formulées au cours du débat; mais je dois souligner que nombre de ces regrettables propos ont résulté de l'amendement présenté par l'honorable représentant de Regina (M. Probe), membre de la C.C.F.

Et lorsque plus tard, l'honorable député de Rosetown-Biggart m'accusait de ne pas refléter l'opinion du Parlement et de la population, je me suis demandé de mon côté si l'honorable député de Regina, dans les paroles reproduites à la page 3779 et aux pages suivantes, si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, dans les paroles que lui attribue le compte rendu à la page 3820 et l'honorable député de Swift-Current, dans les paroles rapportées à la page 3831, traduisaient les sentiments de la C.C.F. Je suis en tout cas persuadé qu'ils ne parlaient pas au nom du Parlement et de la population. Mais il serait intéressant de savoir s'ils ont effectivement exprimé les vues de la C.C.F.

Je signale en terminant que sur trente députés qui ont pris part à ce débat, treize étaient de l'opposition officielle, neuf de la C.C.F., et six, je crois, du parti ministériel.

[M. Coldwell.]